

Je vous informe qu'un Conseil Municipal aura lieu le

Mardi 11 avril 2023, à 19 heures, en salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour est le suivant :

I) Délibérations

1. Compte de Gestion 2022 – Budget Principal
2. Compte Administratif 2022 – Budget Principal
3. Affectation du résultat 2022
4. Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2023
5. Modification d'une Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement 2022 : Plan de sauvegarde et école numérique
6. Actualisation de l'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement 2022-01 : Construction d'Ecole Intercommunale
7. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal Ville
8. Nouvelle ventilation des attributions de compensation définitives des AC de la GPS&O
9. Dépenses à imputer aux comptes 623x « Publicités, Publications, Relations Publiques »
10. Approbation des Frais de Représentation de Monsieur le Maire
11. Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Année 2023
12. Projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs (GPS&O)
13. Fixation de taux de vacation horaire
14. Adaptation du tableau des postes budgétaires : créations de postes
15. Transfert du marché de mobilier urbain à la ville par la GPS&O
16. Acquisition d'un local d'activité 1, place du marché, parcelle AS AC 706 et AC 709 – Lot en volume auprès de la Société Foncière MB AMATI
17. Convention Intercommunale de Financement des groupes scolaires érigés sur les communes de Mantès-la-Ville et Buchelay
18. Adoption du règlement intérieur des parcs, squares, jardins publics, aires de jeux et du cimetière
19. Adoption du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Pédestres des Yvelines
20. Actualisation des tarifs des emplacements pour les forains
21. Adoption des tarifs des entrées des spectacles pour la programmation de l'Espace Culturel Jacques Brel
22. Attribution des subventions aux associations et établissements publics – Exercice Budgétaire 2023

- 23. Adoption et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat avec la Prévention Retraite Ile-de-France (PRIF)
- 24. Adoption tarif formation BAFA Session Approfondissement

II) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je vous prie de croire, , à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Sami DAMERGY

